

Arrêté du 30 juillet 2020 relatif à l'expérimentation « Parcours Ambulatoire pour Seniors avec troubles COGNitifs (PASSCOG) » dans les territoires du Finistère et de Paris

30/07/2020

L'arrêté du 30 juillet 2020 autorise l'expérimentation « parcours ambulatoire pour séniors avec troubles cognitifs » dans les territoires du Finistère de Paris à compter du 5 août 2020. L'expérimentation est fixée à 4,5 ans à compter de l'inclusion du premier patient.